



DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON  
Canton de BESANCON 7

**MAIRIE DE PUGEY**  
6 Rue de la Maltournée  
25720 PUGEY  
Tél. 09.67.48.50.93

## CONSEIL MUNICIPAL vendredi 7 avril 2017

**Convocation du** : 03/04/2017

**Ouverture de séance** : 20 h 30

**Clôture de séance** : 22 h 40

**Nombre de membres du Conseil municipal en exercice** : 12

**Membres du Conseil municipal présents** : .9

**Etaient présents** :

Mesdames : MOISSON Céline, MAILLARD Albane,

Messieurs : BASSAND Christophe, FAVORY Yannick, JOURDAN Michel, LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien, BRAILLARD Nicolas, GOURLAY Daniel,

**Etaient absents excusés** :

BLANCHARD Sandrine a donné une procuration à MOISSON Céline  
BOUSSON Gaëtan a donné une procuration à BRAILLARD Nicolas  
ESTANAVE Samuel a donné une procuration à JOURDAN Michel

Le compte-rendu du Conseil municipal du 20 mars est approuvé à l'unanimité.

MAILLARD Albane est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**    Session ordinaire

- Délibération vote du compte de gestion 2016 (commune et assainissement),
- Délibération vote du compte administratif 2016 (commune et assainissement),
- Délibération vote affectation du résultat 2016 (commune et assainissement),
- Délibération vote du budget primitif 2017 (commune et assainissement),
- Délibération vote des taxes,
- Délibération modification taux d'indemnités de fonction au maire,
- Délibération modification taux d'indemnités de fonction aux adjoints,
- Délibération Ad'AP (Accessibilité)
- Questions diverses.

## 1/ BUDGET PRINCIPAL Vote du compte de gestion 2016

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2016,  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Le rapport du Premier adjoint entendu,

### Compte de gestion

### Compte administratif

#### **Fonctionnement :**

#### **Fonctionnement :**

Recettes : 537 288.87 €  
Dépenses : 396 373.88 €

Recettes : 537 288.87 €  
Dépenses : 396 373.88 €

Soit un résultat de l'exercice 2016 de : 140 914.99 €

#### **Investissement :**

#### **Investissement :**

Recettes : 227 049.07 €  
Dépenses : 144 942.88 €

Recettes : 227 049.07 €  
Dépenses : 144 942.88 €

Soit un résultat de l'exercice 2016 de : 82 106.19 €

Le premier adjoint demande aux membres du conseil municipal d'approuver la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la concordance du résultat du compte de gestion et du compte administratif 2016 pour la commune. Vote à l'unanimité soit 12 voix POUR.

## 2/ BUDGET PRINCIPAL Vote compte administratif 2016

Monsieur Sébastien MOREL est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2016  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,

Monsieur Sébastien MOREL précise que Monsieur le Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 7 membres présents (outre le Maire) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, approuve par 11 voix POUR, le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2016	+ 537 288.87 €	+ 227 049.07 €
Dépenses 2016	- 396 373.88 €	- 144 942.88 €
Résultat net de l'exercice 2016	+ 140 914.99 €	+ 82 106.19 €
Report de l'exercice 2015	+ 324 117.82 €	+ 14 664.21 €
Résultat clôture 2016	+ 465 032.81 €	+ 96 770.40 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2016 pour la commune. Vote à l'unanimité soit 11 Voix POUR.

## 3/ BUDGET PRINCIPAL Affectation des résultats 2016

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2016,  
Vu le compte de gestion du Receveur municipal,  
Vu le compte administratif  
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, vote à l'unanimité, par 12 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2016 aux comptes suivants :

Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 0.00 €

Au R001 : Solde d'investissement reporté (excédent) : + 96 770.40 €

Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 465 032.81 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats 2016 pour la commune. Vote à l'unanimité soit 12 voix POUR.

#### **4/ BUDGET PRINCIPAL Vote du budget primitif 2017**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif communal 2017 :  
Voté par chapitre

##### **BUDGET PRINCIPAL 2017 :**

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	520 330.00 €	416 610.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		465 032.81 €
<b>Total section fonctionnement :</b>	<b>520 330.00 €</b>	<b>881 642.81 €</b>
Crédits votés au titre du présent budget	161 300.00 €	79 330.00 €
Résultat d'investissement reporté		96 770.40 €
Restes à réaliser	10 820.00 €	
<b>Total section investissement :</b>	<b>172 120.00 €</b>	<b>176 100.40 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2017 du budget principal.  
Vote à l'unanimité soit 12 voix POUR.

#### **5/ ASSAINISSEMENT Vote compte de gestion 2016**

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2016,  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Le rapport du Président entendu,

##### **Compte de gestion**

##### **Compte administratif**

Fonctionnement :

Fonctionnement :

Recettes : 22 595.31 €

Recettes : 22 595.31 €

Dépenses : 22 153.22 €

Dépenses : 22 153.22 €

Soit un résultat de l'exercice 2016 de : 442.09 €

Investissement :	Investissement :
Recettes : 13 389.43 €	Recettes : 13 389.43 €
Dépenses : 553.00 €	Dépenses : 553.00 €

Soit un résultat de l'exercice 2016 de : 12 836.43 €

Le premier adjoint demande aux membres du conseil municipal d'approuver la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la concordance du résultat du compte de gestion et du compte administratif 2016 pour l'assainissement. Vote à l'unanimité soit 12 voix POUR.

## **6/ ASSAINISSEMENT Vote compte administratif 2016**

Monsieur Sébastien MOREL est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2016  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,

Monsieur Sébastien MOREL précise que Monsieur le Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 7 membres présents (outre le Maire) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 11 voix pour, le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2016	+ 22 595.31	+ 13 389.43
Dépenses 2016	- 22 153.22	- 553.00
Résultat net de l'exercice 2016	+ 442.09	+ 12 836.43
Report de l'exercice 2015	+ 6 165.76	+ 36 182.06
Résultat clôture 2016	+ 6 607.85	+ 49 018.49

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2016 pour l'assainissement. Vote à l'unanimité, soit 11 voix POUR.

## **7/ ASSAINISSEMENT Affectation des résultats 2016**

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2016,  
Vu le compte de gestion du Receveur municipal,  
Vu le compte administratif  
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 12 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2016 aux comptes suivants :

Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	0.00 €
Au R001 : Solde d'investissement reporté (excédent) :	+ 49 018.49 €
Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté :	+ 6 607.85 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats pour l'assainissement. Vote à l'unanimité soit 12voix POUR.

### **8/ ASSAINISSEMENT Vote du budget primitif 2017**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif Assainissement 2017 :  
Voté par chapitre

#### **ASSAINISSEMENT 2017 :**

Total section fonctionnement :	Dépenses	23 945.00 €
	Recettes	25 160.85 €
Total section investissement :	Dépenses	15 553.00 €
	Recettes	62 963.49 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2017 pour l'assainissement. Vote à l'unanimité soit 12 voix POUR

### **9/ Vote des taxes 2017**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'augmenter le taux des taxes pour l'année 2017 : augmentation de 0.5 %

	BASE	TAUX	TOTAL
TAXE D'HABITATION	794 600	14.61 %	116 091 €
TAXE FONCIERE BATI	513 600	15.68 %	80 532 €
TAXE FONCIER NON BATI	25 200	27.35 %	6 892 €

Produit attendu pour 2017 : 203 515 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, M. le Maire à augmenter les taxes de 0.5 %. Vote 8 POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION

### **10/ Modification indemnités de fonction au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Population (habitants)      Taux appliqué : indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

**De 500 à 999 ..... 31**

Effet rétroactif au 01/01/2017

↳ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et avec effet rétroactif au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

## **11/ modification taux d'indemnités de fonction aux adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 07 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (habitants)      Taux appliqué : indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

**De 500 à 999 ..... 8,25**

Effet rétroactif au 01/01/2017

↳ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et à effet rétroactif au 01/01/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

## **12/ Délibération Ad'AP (Accessibilité)**

Présentation de la demande d'Ad'ap aux membres du conseil municipal, et propose la liste des établissements/installations, les actions envisagées sur les ERP et le calendrier prévisionnel avec estimation.

### Liste des établissements ou des installations :

#### 1/ EGLISE :

Adresse : rue de l'église 25720 Pugey  
Catégorie ERP / type V - non précisé

#### 2/ SALLE DE REUNION

Adresse : 4 rue de la Maltournée 25720 Pugey  
Catégorie ERP / type L -5ème catégorie

#### 3/ ECOLE :

Adresse - rue de la Maltournée 25720 Pugey  
Catégorie ERP / type R - catégorie non précisée

#### 4/ BIBLIOTHEQUE :

Adresse : 6 rue de la Maltournée 25720 Pugey  
Catégorie / type S - 5ème catégorie

#### 5/ MAIRIE :

Adresse : 6 rue de la Maltournée  
Catégorie ERP / type W - 5ème catégorie

### Action envisagées sur les ERP-Calendrier prévisionnel-estimations

#### 1/ EGLISE :

Date prévisionnelle de début de la 1ère action : 09-2017  
Date prévisionnelle de la fin de la dernière action : 12-2018

Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée :  
2017 : demande de devis

2018 : travaux de mise en accessibilité  
Estimation financière : 18 730 €

#### 2/SALLE DE REUNION :

Date prévisionnelle de début de la 1ère action : 07-2017  
Date prévisionnelle de la fin de la dernière action : 07-2017  
Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée :  
2017 : changement de fonction du local qui ne sera plus accessible au public

#### 3/ECOLE :

Date prévisionnelle de début de la 1ère action : 07-2016  
Date prévisionnelle de la fin de la dernière action : 09-2018  
Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée : Changement de site pour l'école,  
2017 : étude en cours pour l'extension de l'école de Fontain qui accueillera les classes de Pugey.  
2018 : fin prévisionnelle des travaux sur le site de Fontain septembre 2018.  
A Pugey, le bâtiment vacant de l'école fera alors l'objet d'une restructuration pour être aux normes afin d'accueillir un nouvel équipement : études de faisabilité en cours. Les études avant travaux pourront être lancées courant 2018.  
Estimation financière :

#### 4/ BIBLIOTHEQUE

Date prévisionnelle de début de la 1ère action : 2017  
Date prévisionnelle de la fin de la dernière action : 2019  
Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée : requalification des bâtiments communaux en coeur de village à Pugey : déplacement de la bibliothèque dans le bâtiment de l'école.  
2017 : étude de faisabilité en cours  
2019 : lancement des études avant travaux  
Estimation financière : 350 000 € suivant faisabilité

#### 5/ MAIRIE :

Date prévisionnelle de début de la 1ère action : 2017  
Date prévisionnelle de la fin de la dernière action : 2019  
Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée : requalification des bâtiments communaux en coeur de village à Pugey : extension des locaux de la mairie.  
2017 : étude de faisabilité en cours  
2019 : lancement des études avant travaux  
Estimation financière : 80 000 € suivant faisabilité

Monsieur le Maire demande, à l'ensemble des membres du conseil, l'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) présenté ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent l'Agenda d'accessibilité programmée proposée. Vote à l'unanimité.

#### 13/ Questions Diverses :

Caisse des Ecoles : Malgré la fin du RPI Larnod Pugey, un budget primitif 2017 doit être établi afin de régler les frais liés aux honoraires du cabinet d'avocats qui défend les intérêts de la caisse des écoles face aux recours du maire de Larnod . Réunion Vote du budget prévu le 11 avril.

Cabine téléphonique : Orange a informé la commune que la cabine va être enlevée prochainement. Il est nécessaire préalablement de la faire débrancher.

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) a accompagné la commune de Pugey lors du diagnostic sur le programme « zéro pesticide » mené en collaboration avec la

CAGB. Elle doit rendre les conclusions de l'enquête très prochainement. La mairie et la FREDON proposent la mise en place d'une exposition et d'une conférence le vendredi 17 juin 20h30 à la salle du temps libre afin de sensibiliser les habitants du plateau sur les dangers des pesticides et les solutions alternatives que chacun peut utiliser.

AVALFORT : M. Ducros, président d'Avalfort est intervenu dans chaque classe de l'école de Pugey pour évoquer le patrimoine municipal. Ces interventions ont été unanimement appréciées par les enfants et les enseignants. Des visites sur le terrain sont programmées d'ici à la fin de l'année.

Transfert de la compétence eau potable à la CAGB en 2018 : les services de la CAGB qui travaillent sur le dossier ont présenté à une réunion à Montfaucon deux propositions pour les communes du secteur plateau : soit continuer de travailler avec le Syndicat de la Haute Loue soit adhérer au système de régie avec le Grand Besançon. Le choix définitif du conseil communautaire sera celui exprimé par la majorité des communes du secteur Plateau.

Selon le choix du prestataire et selon les services de la CAGB, il y aura une incidence importante au niveau du tarif pour les habitants de Pugey :

Prix de l'eau 2.64 € m3 minimum si maintien dans le syndicat des eaux de la Haute Loue (Inclus la part du fermier, gaz et eaux représente 50%)

Prix de l'eau 1.81 € le m3 soit un gain très appréciable pour les abonnés si les communes du secteur plateau dont Pugey étaient intégrées à la régie

Prix de l'eau actuel pour la régie de Besançon 1.63 € m3.

Le syndicat des eaux du Val de l'Ognon qui concerne une partie importante des communes de la CAGB proposerait un coût presque identique à celui de la CAGB de 1.80 € le m3

Il convient de communiquer rapidement sur cette question avec tous les habitants et sans doute de les consulter pour conforter la volonté du conseil municipal.

Procédure d'expulsion d'un locataire : l'audience a eu lieu. La décision du juge a été mise en délibéré et sera rendue le 24 mai 2017

Appartement F2 libre ancienne école de fille : la mise en location va intervenir très prochainement.

Dossier subvention voirie : la préfecture nous a confirmé que le dossier est complet ; la commission DETER doit se réunir mi-avril à la préfecture. Les travaux débiteront dès le retour sur les subventions

GAZ et EAUX : nous avons reçu l'étude de Géolocalisation EP et assainissement.

Ecole : la répartition des effectifs est en cours d'étude pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

Le PLU i : Le PLUi pour lequel le conseil municipal a voté favorablement a été adopté par la CAGB.

OM chemin des Vieilles Loges : Malgré le travail mené en collaboration avec les habitants aucune solution n'a été dégagée pour le moment.

Randonnée du 8 avril : les inscriptions sont complètes pour la randonnée gourmande co-organisée par la CAGB, les communes d'Arguel et de Pugey, l'association Pugey fait son marché et Avalfort. Beau succès populaire en perspective

Fin de la séance : 22 h 40

Le Maire,  
LAIDIÉ Frank

Le secrétaire de séance  
MAILLARD Albane

MOISSON Céline

BASSAND Christophe

FAVORY Yannick

JOURDAN Michel

MOREL Sébastien

BRAILLARD Nicolas

GOURLAY Daniel